



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**L'Inspecteur de l'Environnement,
à**

**Pôle de Protection des Populations
Service Environnement Biologique**

30 Rue de l'Hôtel de Ville
CS 58434
79024 NIORT Cedex
Tel : 05.49.17.27.00
Fax : 05.49.17.27.96
Courriel : ddcsp-envi@deux-sevres.gouv.fr

Ouverture des bureaux :
du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h

Madame le Préfet des Deux-Sèvres
Service de la Coordination et du Soutien
Interministériels
Pôle Environnement
BP 70000
79099 NIORT CEDEX 9

Niort, le 14 mars 2019

Préfecture

Objet : Réexamen IED conforme
Affaire suivie par : Florence LETERTRE
N/Ref : FL/LM-2019-00778
PJ : 1 dossier de ré-examen

21 MARS 2019

RAPPORT DÉCLARANT LE DOSSIER DE RÉEXAMEN IED CONFORME

SCSI

Suite à la transmission dématérialisée du dossier de réexamen de l'élevage IED suivant,

EARL JOLIAVI

Adresse de l'exploitation	2 B Ecoussais 79600 ASSAIS LES JUMEAUX
Adresse administrative	2 B Ecoussais 79600 ASSAIS LES JUMEAUX
Numéro S3IC	0579.00038
SIRET	390 738 235 00022
Actes administratifs	Arrêté préfectoral d'autorisation n°5796 du 29 juillet 2016 pour un effectif de 115 680 emplacements volailles

et à son instruction technique :

Date de transmission par l'exploitant	08 février 2019
Date de demande de compléments	01 mars 2019
Date de réponse de l'exploitant	05 mars 2019
Date de passage à l'état « Transmis Préfecture »	05 mars 2019

Nous vous proposons de **donner acte** à l'exploitant des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation, qui pourront lui être opposés par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Vu et transmis :
Pour le Directeur Départemental et par délégation,
Le Chef du Service Environnement Biologique

L'Inspecteur de l'Environnement

Florence LETERTRE

Jean-Louis HERAUD



